

Pour éviter d'être visé par un recours collectif, le gouvernement aurait dû investir depuis longtemps dans les CHSLD

Longueuil, le 10 juillet 2018 – Ciblé par l'offensive juridique menée par le Conseil pour la protection des malades, qui dépose aujourd'hui une demande de recours collectif pour mauvais services visant tous les CHSLD du Québec, le gouvernement doit prendre acte que désormais ses promesses ne suffisent plus. L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) observe depuis quelques années la détérioration des conditions d'hébergement des patients et des conditions de travail de ses membres, malgré l'indignation soulevée par les traitements inadéquats et les engagements ministériels de corriger la situation.

« C'est choquant d'en arriver à devoir lancer une bataille juridique contre le système de santé et son propre gouvernement pour faire respecter ses droits fondamentaux », s'indigne Carolle Dubé, présidente de l'APTS. La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit en effet de façon claire que toute personne hébergée a le droit de recevoir des services adéquats de façon personnalisée et sécuritaire.

Le gouvernement ne pourra pas dire qu'il n'a pas été prévenu. Dans ses deux derniers rapports, la Protectrice du citoyen a recommandé d'améliorer le mécanisme de traitement des plaintes des usagers pour qu'elles soient mieux prises en compte. Ses rapports incluaient des critiques très sévères concernant les CHSLD, notamment sur des enjeux cités dans la demande de recours collectif (l'hygiène, l'alimentation, les délais pour obtenir de l'assistance...). À l'instar de la Protectrice du citoyen, l'APTS dénonce le nivellement par le bas et attend du prochain gouvernement qu'il aille au-delà des belles promesses et réinvestisse dans l'hébergement public de manière à rendre leur dignité à nos aîné·e·s ainsi qu'aux personnes handicapées et sa vocation au personnel.

« L'engagement ministériel d'instaurer de meilleures pratiques dans les CHSLD, exprimé dans le cadre d'une démarche de fausses consultations et de forums à grand déploiement, était avant tout une opération de relations publiques pour faire taire les critiques, estime la présidente de l'APTS. Afin d'améliorer le sort des personnes hébergées, c'est d'un virage majeur, accompagné d'un réinvestissement à la hauteur des besoins, qu'ont besoin les CHSLD. »

Spécialistes en travail social, en nutrition, en réadaptation, en hygiène dentaire ou en loisirs, les membres de l'APTS qui travaillent en CHSLD réclament qu'on leur donne les moyens de faire leur travail auprès des personnes résidant dans les centres d'hébergement.

« Au cours des dernières années, nous avons observé une inadéquation croissante entre l'effectif des établissements, les ressources dont ils disposent et les besoins des personnes hébergées, constate Carolle Dubé. Le personnel, en nombre insuffisant, est sous pression et manque de temps pour faire son travail auprès de ces personnes vulnérables comme il aimerait pouvoir le faire. Les professionnel·le·s et les technicien·ne·s ont beaucoup à offrir pour répondre à leurs besoins. »

À propos de l'APTS

Avec 55 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :

Chantal Mantha, conseillère en communication et en relations publiques
Téléphone : 514.236.9287 (cell.)